



Favoriser des plantations extérieures indigènes et adaptées au changement climatique

DESCRIPTIF

La biodiversité regroupe l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, virus) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent d'une part entre les organismes vivants eux-mêmes, et d'autre part entre ces organismes et leurs milieux de vie. Plusieurs solutions s'offrent aux hébergements touristiques afin d'œuvrer pour la préservation de la biodiversité, à travers le choix d'espèces indigènes dans les plantations extérieures.

Choisir une végétation locale :

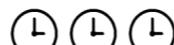
- faire un recensement des plantations présentes sur site en s'adressant à une personne compétente comme un pépiniériste, des étudiants des MFR (maison familiale rurale) en cursus production horticole, ou le Conservatoire Botanique National de Brest ;
- planter des espèces végétales indigènes* ou éventuellement des espèces exotiques non envahissantes** pour les plantations des zones extérieures, végétation aquatique inclue, afin de préserver la flore locale et par conséquence la faune.

*« espèces indigènes » : espèces végétales qui se développent naturellement dans le pays

**« espèces non envahissantes » : espèces végétales qui ne se développent pas naturellement dans le pays mais dont il n'est pas prouvé qu'elles se reproduisent, s'établissent et se répandent facilement ou qu'elles aient une incidence négative sur la biodiversité autochtone.

Investissement

€€€



Temps de mise en œuvre

INVESTISSEMENT

- Coût très variable selon la situation de départ de l'établissement et les actions menées.
- Toit végétal selon le type choisi : 100 à 200€/m² (pose comprise).

RETOUR SUR INVESTISSEMENT

Aménagement paysager < 8 ans.

GAINS

- Besoins en climatisation réduits de 20 à 100 % dans le cas d'un aménagement paysage.
- Toit végétalisé : meilleure isolation thermique et gains de chauffage/climatisation.

AIDES

Sans objet.

Chambres d'hôtes Les Berges de Launay – Saint-Marcel (56)

Oseraie dans le jardin : organisation de stages de vannerie buissonnière avec animateurs environnement, enseignement du travail de l'osier du jardin.

Camping de Croas an Ter - Clohars-Carnoët (29)

Démonstration de greffe d'un pommier au couteau, mise à disposition de jarres et talus aromatiques avec pancartes pédagogiques.

Camping Les Salines – Plurien (22)

Plantations indigènes, échanges de graines et plants avec la clientèle, production de plants (artichaut, framboises), création d'un marché aux plantes.

La Grée des Landes Eco Hôtel Spa Yves Rocher – La Gacilly (56)

Plantation de 3 000 arbres dans le parc en collaboration avec le Conservatoire de la Biodiversité forestière de Guémené-Penfao.

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

Loi du 9 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

CRITÈRES ÉCOLABEL EUROPÉEN

C 26 : communication et éducation sociales et environnementales.

C 50 : utilisation d'espèces indigènes ou d'espèces exotiques non envahissantes pour les plantations extérieures.

C 64 : surfaces perméables.

POINTS DE VIGILANCE

- ! En raison du changement climatique :
 - Prendre en compte le développement des plantations/arbres sur le long terme lors de leur implantation.
 - Surveiller l'évolution de la caractérisation des plantes comme envahissantes.

BÉNÉFICES ATTENDUS

- + S'adapter au changement climatique, notamment l'été avec les canicules, pour le confort du client.
- Contribuer à préserver le patrimoine végétal local.
- Optimiser l'intégration paysagère des terrains.

POUR ALLER PLUS LOIN

! ÉCOLABEL TOOLBOX (voir Annexe 3) : fiches « Solutions techniques »

- Travaux extérieurs destinés à améliorer le confort en été.
- Gestion des espaces extérieurs.
- Liste des espèces exotiques envahissantes pour l'Union européenne : www.fcbn.fr/actualit%C3%A9/publication-des-la-liste-des-esp%C3%A8ces-envahissantes-pour-lunion-europ%C3%A9enne.
- Guide de préconisations paysagères de la FNHPA : www.isisencevannes.fr/IMG/pdf/guide-de-preconisations.pdf.